

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19/09/2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h30)
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Philippe FORMENTEL

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

FINANCES

Tarifs municipaux – Jetons pour les camping-cars

Philippe FORMENTEL expose :

La commune dispose d'une aire de service pour les camping-cars, qui permet d'accéder à l'eau, l'électricité, la vidange des eaux grises et la vidange de cassette chimique. Ce service s'effectue par jetons vendus en mairie à hauteur de 2 €. Ces jetons sont récupérés par la mairie qui les revend à nouveau.

Cependant, au vu du faible montant, ces jetons peuvent être utilisés dans d'autres aires et ne sont pas toujours récupérés. Aussi avec le temps, le stock diminue et il est nécessaire d'en commander à nouveau.

Ce renouvellement est l'occasion de revoir les tarifs de jeton pour se mettre en cohérence avec les communes alentour. Aussi, il est proposé d'augmenter le tarif du jeton à 3 €.

VU l'avis de la commission Finances du 9/09/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'appliquer le tarif de 3 € au jeton d'accès à l'aire de service pour camping-cars.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

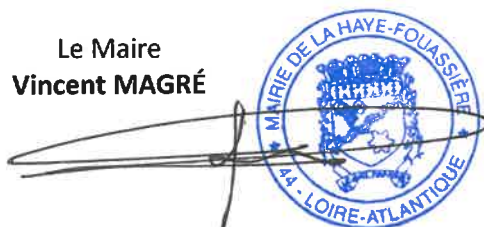
Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 5

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La Haye-Fouassière, le 25/09/2025

Le secrétaire de séance
Philippe FORMENTEL

